

“ Sa Majesté estimant nécessaire de destiner une personne capable pour commander à la côte de Labrador, pays des Esquimaux, et étant satisfaite des services que le sieur de Brouage a rendus à la dite côte où il a servi sous le feu sieur de Courtemanche qui y commandait, Sa Majesté, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, veut et entend que le dit sieur de Brouage commande en la dite côte de Labrador et qu'il règle et accommode les différends qui pourront arriver au sujet des emplacements pour la pêche sans que pour raison du dit commandement il puisse prétendre aucuns appointements. Mande et ordonne Sa Majesté au sieur marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général en la Nouvelle-France, de le faire reconnaître en la dite qualité et à tous autres qu'il appartiendra de lui obéir et entendre. ”

Le 9 septembre 1718, M. Martel de Brouage écrivait au Conseil de Marine :

“ J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de m'écrire le 16 mai dernier datée du 9 de février aussi dernier, avec l'ordre du roi pour commander à la côte de Labrador, et le brevet de Sa Majesté pour que nous jouissions de l'établissement que feu M. de Courtemanche avait fait à la dite côte. C'est du Conseil que je tiens grâces. Permettez-moi, s'il vous plaît, que je prenne la liberté de vous remercier très humblement et de vous assurer que je mettrai tout en usage pour mériter la continuation de vos bontés et de vos protections. J'espère être assez heureux pour exécuter vos volontés et remplir mes devoirs à votre entière satisfaction. Je me flatte même d'y parvenir par les sentiments d'honneur et de droiture dont je ne m'écarterai jamais.... ”

Le même jour (9 septembre 1718), madame Le Gardeur de Courtemanche remerciait le Conseil de Marine dans les termes suivants :

“ J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a bien voulu honorer de m'écrire. Je le remercie très humblement des grâces qu'il m'a accordées tant pour le commandement de cette côte pour mon fils aussi bien qu'à toute ma famille et je ne manquerai pas de m'appliquer à faire valoir l'établissement qu'il a bien voulu nous accorder et j'exhorterai toujours mon fils à